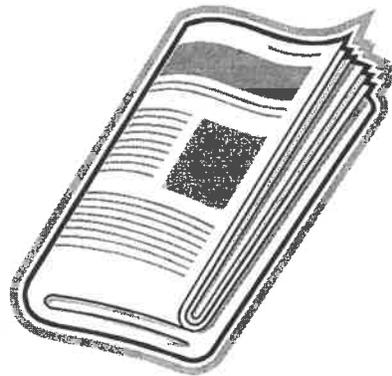


## **CINQUIÈME PARTIE**

### **REVUE DE PRESSE DU CALACS ANNÉE 2008-2009**

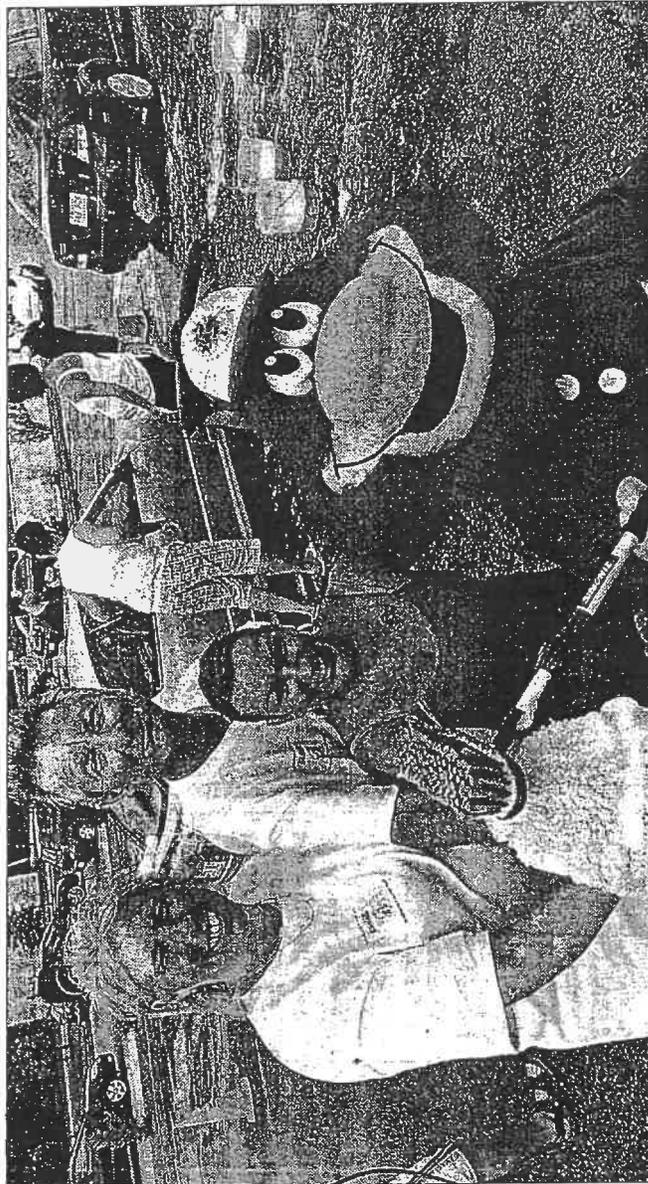




Lundi 23 Juin 2008 Page 710

## 10 / Actualités

### Un lave-auto pour le CALACS



IMACOM, MAXIME PICARD

Le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de l'Estrée (CALACS) tenait cette fin de semaine un lave-auto en collaboration avec la famille Boisvenu. Sur la photo, nous retrouvons Josée Anctil, porte-parole du CALACS, Pierre-Hugues Boisvenu, de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues, Jasmine Noël, coordonnatrice du lave-auto, ainsi que la mascotte des Expos, l'équipe sherbrookoise dont le match de vendredi se jouait au profit du CALACS de l'Estrée.

La Tribune, 19 février 2009, p. 3

# Un père incestueux de Magog reconnaît ses torts

**RENÉ-CHARLES QUIRION**

rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

**SHERBROOKE** — Le père incestueux de Magog qui, abusé de ses deux filles sur une période de cinq ans pour l'une et deux ans pour l'autre a reconnu sa culpabilité hier au palais de justice de Sherbrooke.

Devant le juge Conrad Chapdelaine de la Cour du Québec, il a reconnu avoir commis des gestes d'inceste envers sa fille aînée, des attouchements sexuels et incité ses filles à des contacts sexuels de même que des attou-

chements sexuels sur une amie de sa fille aînée.

Le procureur aux poursuites criminelles au dossier, Me André Campagna, explique que le règlement rapide de cette affaire sera certes apprécié des jeunes victimes.

«Les victimes n'auront pas à venir témoigner des gestes commis par leur père. L'accusé a avoué ses crimes (...) Les gestes commis sont en gradation. Habituellement, les gestes commencent doucement dans un climat de confiance et de secrets jusqu'aux relations sexuelles».

complètes», explique Me Campagna.

Au moins 24 épisodes incestueux seraient survenus au cours des deux dernières années.

L'avocat de la défense, Me Joël Bourassa, soutient qu'il a toujours été dans l'intention de son client de régler rapidement le dossier.

«Il a déclaré ses actes dès le départ. Lors de son arrestation par les policiers de Magog, il a tout avoué. Mon client n'a jamais rien nié ou caché», assure Me Bourassa.

Ce dernier soutient qu'il est dans l'intention de son client de recevoir l'aide nécessaire derrière les murs d'un pénitencier. Parce que tout indique que les deux avocats suggéreront au juge une peine de pénitencier soit plus de deux ans derrière les barreaux.

Les deux avocats ont mentionné au juge avoir l'intention de présenter une suggestion commune lors des représentations sur la peine qui se dérouleront le 11 mars prochain.

Le père incestueux reçoit l'aide médicale nécessaire depuis son

arrestation et son incarcération le 23 janvier dernier.

«Il veut se faire aider pour guérir», assure Me Bourassa.

C'est une confidence de la fille aînée à une intervenante scolaire qui a permis aux enquêteurs de la Régie de police Memphrémagog de procéder à l'arrestation du père incestueux.

Ce dernier assouvissait ses bas instincts lorsque sa conjointe, avec qui il vivait depuis une vingtaine d'années, était absente.

Le père incestueux connaît sa peine le 11 mars.

« HOMME CHERCHE FEMME POUR ABUSER DE SES ENFANTS »

# Un amateur de porno juvénile arrêté à East Angus

**RENÉ-CHARLES QUIRION**  
rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

**SHERBROOKE** — « Homme cherche femme monoparentale pour abuser de ses enfants. »

C'est de cette façon que se serait annoncé Joël Gagné, d'East Angus, sur le serveur de clavardage MIRC au cours des derniers mois. L'homme de 31 ans a mis la puce à l'oreille de citoyens qui ont avisé la Sûreté du Québec du potentiel de risque de cet internaute.

Après quelques mois d'enquête, la Sûreté du Québec a accumulé assez de preuves pour procéder hier à l'arrestation de Gagné à son domicile de la rue Saint-Jean à East Angus.

## Accusations

L'homme a été accusé de possession, de distribution et de production de pornographie juvénile ainsi que de trois chefs d'accusation de leurre d'enfant, c'est-à-dire d'avoir communiqué avec une personne mineure dans

le but de commettre une infraction de nature sexuelle.

Le procureur de la poursuite au dossier Me André Campagna s'est opposé à la remise en liberté de Joël Gagné.

Représenté par Me Claire Desgens, Gagné a comparu menotte aux poings devant le juge Conrad Chapdelaine, de la Cour du Québec, au palais de justice de Sherbrooke, avant de se diriger pour la nuit au centre de détention de Sherbrooke. Son enquête sur remise en liberté a été fixée

à ce matin.

Le Bureau régional d'enquêtes de la SQ en Estrie ainsi que l'escouade de cybersurveillance de la SQ à Montréal ont commencé leur enquête en janvier 2008.

Le stratagème de Gagné consistait selon toute vraisemblance à attirer des internautes à partir de son invitation où il recherchait des mères monoparentales pour discuter avec elles sur le web.

Joël Gagné aurait fait des séances de clavardage avec les

personnes qui répondaient à son annonce. Par la suite, il les aurait invités à poursuivre la discussion par le biais de MSN où l'utilisation de webcam est possible.

« Nous avons procédé à une arrestation à East Angus concernant l'exploitation sexuelle d'enfant en lien avec la cybercriminalité. C'est à la suite de plaintes de citoyen que nous avons ouvert cette enquête », explique la porte-parole de la SQ, Martine Isabelle.

Samedi le 20 août 2008 Pa. 21

# Un pédophile canadien condamné en Thaïlande

SUTIN WANNABOVORN  
THE ASSOCIATED PRESS

BANGKOK, Thaïlande — Interpol applaudit la condamnation d'un pédophile canadien, qui a écopé hier d'une peine de trois ans et trois mois de prison pour avoir agressé sexuellement un jeune garçon de 13 ans en Thaïlande.

L'ancien professeur Christopher Neil, qui a enseigné dans plusieurs pays d'Asie, a été arrêté l'an dernier, au terme d'une chasse à l'homme internationale lancée après la découverte en ligne de centaines de photos dans

lesquelles on le voyait s'adonner à des activités sexuelles en compagnie de jeunes garçons.

Le tribunal thaïlandais a également imposé une amende de 1892 \$ CAN à l'homme de 32 ans, qui s'était reconnu coupable le 12 mai. Sa sentence originale de six ans et six mois a été réduite de moitié en raison de ce plaidoyer de culpabilité.

Neil, qui est originaire de la Colombie-Britannique, fait face à d'autres accusations concernant le frère de 13 ans de la victime et pour lesquelles il a plaidé non coupable. Il pourrait

écoper d'une peine de 20 ans de prison.

La présumée victime — qui était âgée de neuf ans en 2003, au moment où elle aurait été agressée — affirme que Neil lui offrait entre 15 \$ et 30 \$ en retour de faveurs sexuelles.

Neil, qui portait un uniforme carcéral et des chaînes aux pieds, a simplement lancé «OK» aux journalistes après l'annonce de la sentence. Son interprète a indiqué qu'il n'a pas l'intention d'interjeter appel. Neil a été conduit directement à la prison de Bangkok où il purgera

sa peine.

Le secrétaire-général d'Interpol, Ronald Noble, a indiqué par voie de communiqué hier que l'arrestation de Neil et sa condamnation démontrent que l'agence policière «utilisera tous les moyens juridiques dont elle dispose, y compris le recours à l'aide des médias et du public, pour retracer ces prédateurs, où qu'ils se cachent».

L'opération multinationale qui a mené à son arrestation démontre que «la meilleure méthode pour protéger nos enfants des prédateurs sexuels au

21<sup>e</sup> siècle découle de la coopération des corps policiers locaux nationaux et internationaux, et de la coopération des frontières et au-delà des lignes de démarcation numériques de la planète», a-t-il ajouté.

La présidente de l'organisation canadienne de défense des droits des enfants Beyond Borders, Rosalind Prober, estime toutefois que «la sentence aurait été encore plus sévère». Mais elle rappelle qu'il s'agit des premiers démantés de Neil à la justice, et qu'il pourrait être mis en accusation dans d'autres pays asiatiques.

# omme une chandelle qui se rallume...



IMACOM, JOCELYN RIENDEAU

Marie Porcelaine est une bénévole très engagée et enthousiaste au Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de Sherbrooke, qui recherche justement d'autres bénévoles pour combler ses besoins (voir le texte, en page 4). Marie Porcelaine, une dame qui a été agressée sexuellement à plusieurs reprises dans son enfance, a cependant préféré garder l'anonymat.



Marie-Christine  
**BOUCHARD**  
mbouchal@latribune.qc.ca

La dame a cependant préféré l'anonymat. «J'ai choisi Marie Porcelaine comme nom d'emprunt parce que je trouve que ça me va bien. La porcelaine, c'est beau, mais c'est tellement fragile...»

## CHANDELLE ÉTEINTE

Marie Porcelaine rappelle qu'il y a une quarantaine d'années, personne ne parlait des abus sexuels.

Quand les prêtres ont abusé d'elle, elle n'avait conséquemment aucun moyen de savoir que ce qui se tramait n'était pas normal.

«Je me suis repliée sur moi-même, je me suis refermée. Je ne pouvais pas parler, les prêtres me faisaient des menaces: J'ai appris à vivre comme une personne impuissante, qui n'avait aucun pouvoir sur sa vie.»

Les années ont passé. Marie Porcelaine n'a jamais soufflé mot des drames qui ont marqué sa chair et son âme. «Tu existes, mais tu ne vis plus. Tu perds ta spontanéité d'enfant. Tu ne joues plus, tu ne ris plus. C'est le vide. Tu vis comme tu peux, en ayant peur de tout: des autres, des hommes, de t'exprimer... J'étais comme une chandelle que les adultes avaient éteinte.»

Une fois devenue grande, Marie Porcelaine est tombée amoureuse du premier homme qui lui a fait les yeux doux. «Je me suis mariée, j'ai eu des enfants, mais je n'ai pas eu la chance de choisir un bon conjoint. Quand mon mari d'alors s'est intéressé à moi, je me croyais indigne de choisir, alors je me suis dit que j'allais l'épouser malgré tout.»

La dame a beaucoup souffert au cours de son mariage. Puis après. Tous les jours, tout le temps. Elle a vu le gouffre de près à plusieurs reprises.

«Qu'est-ce que j'aurais fait

sans mes enfants? Peut-être que je ne serais plus là si je ne les avais pas eus», avoue-t-elle spontanément.

## VIVRE OU MOURIR

L'été passé, Marie Porcelaine a décidé de cesser la médication qu'elle engloutissait pour soulager les symptômes de ses souffrances: l'angoisse, les crises de panique.

«Je n'avais plus qu'une seule envie: hurler et vomir tout ce que j'avais en-dedans.»

Un bon jour, par hasard, une femme lui a parlé des services offerts par le CALACS. Au bout du rouleau, Marie Porcelaine a fini par téléphoner.

En moins d'un an, il est grand le chemin qu'a parcouru la dame sur la route de ses souffrances passées.

«Si ma chandelle a pu renaître dans la dernière année, c'est vraiment grâce aux femmes du CALACS. Ces femmes m'ont redonné l'espoir!»

Aujourd'hui, les deux enfants de Marie Porcelaine sont âgés dans la trentaine et ils vont bien. Toutefois, ils ignorent que leur maman a été victime d'abus sexuels. «Leur en parler sera une prochaine étape dans mon cheminement...» murmure-t-elle.

Quant à la courageuse dame, elle sourit. Le chemin du rétablissement sera encore long, mais l'espoir est là. Un jour, elle n'aura plus envie de hurler ni de vomir... et elle chantera à la vie qui s'ouvre devant elle avec un lot de belles promesses.

17  
Septembre / La  
Nouvelle / 56  
D. ?  
IMP RECTO VERSO

# Kétamine et GHB en grande quantité

Les enquêteurs du Service de police de Sherbrooke ont mis la main sur une impor-

tante quantité de GHB. Ils ont aussi saisi de la kétamine.

GHISLAIN ALLARD

redaction.sherbrooke@hebdomasquebecor.com

Nous avons trouvé 900 ml de IB lors d'une saisie en fin de semaine dernière dans un logement de la rue des Boisés, dans le secteur Ascot. C'est peu habituel.

Nous avons également découvert de la kétamine », confirme Martin Carrier, porte-parole du SPS.

La kétamine est un perturbateur du système nerveux central, proche parente de la phencyclidine (PCP). Connue sous les appellations Spécial K, Vitamine K, Ket et Ketty, elle est parfois vendue en comprimés ou en capsules sous le pseudonyme ecstasy.

Elle est produite illégalement sous forme de poudre blanche (soluble dans l'eau et l'alcool), de comprimé, de capsule, de cristaux et sous forme liquide (solution en fiole). La kétamine peut être prise par voie orale, injectée, prise ou fumée. Les doses sont variables et oscillent généralement entre 5 et 500 mg selon la voie empruntée et les habitudes de consommation. La kétamine est souvent utilisée dans les expériences de dissociation entre le corps et l'esprit et de voyage aux frontières de la mort. Elle provoque des effets hallucinogènes plus courts et moins intenses que le PCP. Ses effets durent environ une heure. À faible dose, elle est souvent associée à des stimulants, afin de reproduire les effets stimulants et hallucinogènes de l'ecstasy. Elle possède aussi des propriétés anesthésiques et analgésiques.

La kétamine peut provoquer la perte de connaissance accompagnée de vomissements et risque l'asphyxie par invasion pulmonaire des vomissements. Elle peut aussi être à l'origine de troubles psychologiques (anxiété, attaques de panique), neurologiques (paralysies temporaires) et psychiatriques (psychose toxique).

En cas de surdosage, il y a un risque d'arrêt respiratoire et de défaillance cardiaque. Consommée régulièrement, la kétamine entraîne une tolérance très forte et peut conduire à une dépendance physique et psychologique.

Cette saisie de GHB et de kétamine est survenue à la suite d'une intervention policière visant à porter secours à une jeune femme de 17 ans en arrêt cardio-respiratoire dans un logement de la rue des Boisés. Le locataire des lieux, Jason Gerussi, demeure incarcéré jusqu'à son enquête sur remise en liberté provisoire.

30 octobre  
Journal de Sherbrooke  
1 10

# Un frère incestueux reconnaît ses torts

**RENÉ-CHARLES QUIRION**  
(rene-charles.quirion@tribune.qc.ca)

**SHERBROOKE** — Un individu de 33 ans de Sherbrooke a reconnu hier sa culpabilité à divers chefs d'accusation d'inceste envers sa soeur.

Le frère incestueux a enregistré des plaidoyers de culpabilité devant le juge André-Rosaire Desbiens de la

## Cour du Québec

Devant sa victime et ses parents qui se trouvaient dans la salle d'audience au palais de justice de Sherbrooke, l'individu a répondu par l'affirmative lorsque son avocat Me Christian Raymond lui a demandé s'il reconnaissait ses torts.

Les sordides événements sont survenus de mai 1989 à mai 1993, alors qu'il était mi-

neur. Des chefs d'accusation avaient été déposés en chambre de la jeunesse de la Cour du Québec.

Il a aussi plaidé coupable aux accusations déposées par la procureure aux poursuites criminelles Me Hélène Fabi pour des gestes semblables survenus entre mai 1993 et mai 1996.

L'avocat de l'accusé a demandé la confection de rapports

prédécessionnels pour les événements survenus alors qu'il était mineur et présentiel pour les gestes criminels commis alors qu'il avait plus de 18 ans.

L'individu à l'origine de ces gestes incestueux a quitté en

trombe la salle d'audience immédiatement après avoir reconnu les gestes aux accusations portées contre lui.

Il devra revenir devant le tribunal le 9 juin prochain pour connaître sa peine.

Samedi 16 août 2008 p. 3

# La plainte d'une Sherbrookoise permet l'arrestation d'un cyberpédophile en France



MARIE-CHRISTINE BOUCHARD  
marie-bouchard@france3.fr

**SHERBROOKE** — Ce jour-là, malgré les conseils de sa grand-mère, Marie-Lou a donné son adresse de messagerie instantanée à un inconnu qui était entré en contact avec elle par le biais d'un site pour enfants qu'elle adorait fréquenter, fruitiparc.com.

Quelques instants plus tard, la situation a dégénéré par le biais d'un clavardage sur Windows Live Messenger (anciennement connu sous le nom de MSN Messenger).

Profitant d'une webcam allumée de part et d'autre, l'homme a d'abord demandé à la fillette de lui montrer son soutien-gorge. «Je n'ai pas voulu! Et j'ai commencé à avoir peur. Je ne comprenais pas très bien le chat, et j'avais peur que cet homme-là soit proche de chez moi et qu'il puisse venir dans ma maison», soupire la jeune Marie-Lou, qui témoigne sous un nom fictif pour éviter les railleries de ses camarades de classe.

Sans plus attendre, l'homme s'est dévêtu et a commencé à se masturber devant l'écran de la jeune fille horrifiée. «Mon MSN était figé. Je n'arrivais pas à fermer la fenêtre. Je ne regardais pas. Moi, j'aime bien les films d'horreur, mais ça, c'était vraiment de l'hor-



IMAGIOM, CLAUDE POULIN

**Marie-Lou, qui témoigne sous une fausse identité pour se préserver des railleries de ses camarades de classe, avait 11 ans lorsqu'un cyberpédophile l'a contactée par le biais d'un service de messagerie instantanée, MSN Messenger.**

Aussitôt qu'elle a été en mesure de le faire, la jeune fille a fermé l'ordinateur. La nuit suivante, elle a bien mal dormi.

Et le lendemain, le cœur trop lourd, elle a confié son histoire à sa grand-maman. Celle-ci s'est aussitôt précipitée vers l'ordinateur et a décidé de porter

donnerait étant donné qu'il habitait en France, mais je voulais essayer.»

Et les enquêteurs du Service de police de Sherbrooke ont pris la plainte au sérieux. Très au sérieux, même. Tellement que celle-ci a traversé l'océan par

coordination des enquêtes sur les délits informatiques (voir autre texte).

## Interpelé en France

Quelques mois plus tard, Mme Fisette a reçu de bonnes nouvelles de l'autre côté de l'Atlantique. Billesout, tel était son pseudonyme sur le site internet, s'est fait interpellé par la police de Le Mans, en France.

En juillet, Mme Fisette a même reçu le jugement provenant de la Grande instance du Mans. Le cyberpédophile a été arrêté, puis condamné grâce à cette plainte provenant de Sherbrooke.

«Antoine Gallaizeau a été condamné à 10 mois de prison, à une amende de 500 euros, à une mise à l'épreuve de deux ans. Après sa peine de prison et son nom sera inscrit au Fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles. C'était sa première condamnation, alors j'espère qu'il s'en souviendra longtemps!» s'exclame Mme Fisette.

Hélène Fisette et la jeune Marie-Lou ont accepté de témoigner dans les pages de *La Tribune* parce qu'elles estiment que la mauvaise expérience de la jeune fille aura finalement été utile: elle aura permis de mettre à l'ombre un prédateur sexuel qui a peut-être fait bien d'autres victimes.

«Il faut porter plainte. Si ça ne marche pas, au moins, on pourra dire qu'on aura essayé», dit-elle.

# La SQ encourage les victimes à dénoncer

Samedi, 16 août 2008 P.3

**SHERBROOKE** — «Le leurre d'enfants dans le but de les manipuler pour les amener à poser des gestes sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants sont des crimes qui nous préoccupent beaucoup», soutient le capitaine Frédéric Gaudreau, responsable du Bureau de coordination des enquêtes sur les délits informatiques à la Sûreté du Québec à Montréal.

Le capitaine Gaudreau se souvient d'avoir traité le cas de Marie-Lou lorsque le Service de police de Sherbrooke a fait appel à cette unité spécialisée dans la cybercriminalité. Et il se réjouit de voir les résultats concrets auxquels a mené la plainte d'Hélène Fiset.

«Lorsque nous recevons une plainte comme celle-là, nous avons les moyens nécessaires pour enquêter et remonter jusqu'à l'origine de l'auteur du délit. Par la suite, nous avons des ententes pour déposer la plainte dans son pays d'origine», explique Frédéric Gaudreau.

Cependant, comme le travail ne manque pas de part et d'autre, il est assez rare que la Sûreté du Québec reçoive des retours sur les plaintes qu'elle porte à l'autre

bout du monde.

«Je suis dans le domaine depuis cinq ans et je peux dire que c'est assez exceptionnel qu'on ait un retour sur une telle affaire. C'est une excellente nouvelle de voir les résultats que la plainte a donnés en France», se réjouit-il.

## Cyberpatrouilleurs sur le web

Il y a deux ans déjà que la Sûreté du Québec a ouvert son Bureau de coordination des enquêtes sur les délits informatiques, mais il y a encore plus longtemps que le service policier provincial s'intéresse aux crimes qui se commettent sur internet.

En effet, c'est depuis 2001 que des cyberpatrouilleurs ont délaissé les parcs urbains pour prendre le web d'assaut.

«Comme les patrouilleurs dans les villes qui se promènent autour des parcs achalandés pour surveiller et prévenir la criminalité, les cyberpatrouilleurs font de même avec les sites populaires pour les jeunes, là où il y a le plus de risques que se commettent des délits.»

En 2003, des cyberpoliciers se sont à leur tour spécialisés dans l'exploitation sexuelle des en-

fants et, en 2006, les deux unités ont été regroupées dans la même unité sous le toit du grand quartier général de la SQ, rue Parthenais à Montréal.

## «Il est possible

## de dénoncer des gestes

## illégaux par le biais

## d'un site comme

## www.cyberaide.ca,

## qui propose un

## formulaire de plainte.»

L'unité compte aujourd'hui une vingtaine de policiers qui, les années passant, ont de plus en plus de travail.

«Plus il y a d'internautes et plus il y a des risques d'avoir des délits qui y sont commis. On constate donc que notre nombre d'interventions augmente, surtout parce que les gens sont plus vigilants et plus informés», note le capitaine Gaudreau.

Le policier invite ainsi toutes les victimes à porter plainte à

leur service policier municipal, à l'image du geste posé par Hélène Fiset et sa petite Marie-Lou. Et si le processus policier inquiète les gens et qu'ils n'ont pas nécessairement envie de porter une déposition aux patrouilleurs, Frédéric Gaudreau propose un judicieux plan B.

«Il est possible de dénoncer des gestes illégaux par le biais d'un site comme [www.cyberaide.ca](http://www.cyberaide.ca), qui propose un formulaire de plainte. Ce site contient également une foule d'informations qui permettront aux parents et aux enfants d'apprendre à naviguer sur internet en toute sécurité», suggère le policier.

— Marie-Christine Bouchard

## RECHERCHE DE VOLONTAIRES

Courez la chance de gagner un chèque-cadeau de 100 \$ échangeable à votre épicerie locale préférée! Des chercheurs du département de psychologie de l'Université Bishop's sont à la recherche de volontaires (anglophones et francophones, âge minimum de 18 ans), résidant dans les Cantons-de-l'Est. Cette étude porte sur la relation entre la personnalité, les jugements interpersonnels et les accommodements raisonnables.

Contactez Claude Charpentier, PhD ou Myrlam Chiasion, BA, au **819 345-9985**

261757

Vous avez besoin d'information pour que votre enfant navigue en toute sécurité sur internet? Vous voulez dénoncer un événement qui a touché votre enfant? Le capitaine Frédéric Gaudreau conseille aux parents de visiter ces sites internet:

<http://webaverti.ca/>  
<http://internet101.ca/>  
[www.cyberaide.ca/](http://www.cyberaide.ca/)

Jeudi 14 août 2008 p.9

## Un nuviste se retrouve au palais de justice

**NELSON FECTEAU**  
nfecteau@latribune.qc.ca

**THETFORD MINES** — Un individu de 25 ans de Saint-Joseph-de-Coleraine a comparu plus tôt cette semaine au palais de justice de Thetford Mines sous des accusations de nudité et d'introduction par effraction. Marc Giguère Turcotte devra revenir devant le tribunal aujourd'hui pour y subir son enquête de remise en liberté.

Après une nuit passée en cellule au poste de police de Thetford Mines, il a pris la direction du Centre hospitalier de Thetford Mines pour y subir une évaluation psychiatrique.

Ce sont des appels de citoyens qui ont alerté la Sûreté municipale de Thetford Mines qu'un exhibitionniste se trouvait dans

le secteur de la piste cyclable au centre-ville vers 15 h 30 dimanche après-midi. Les recherches n'ont alors rien donné.

Plus tard en soirée, le suspect a été aperçu alors qu'il tentait de se cacher derrière un véhicule en stationnement à l'intersection des rues Dodier et Labbé. Lorsque les policiers l'ont interpellé, l'individu est sauté d'un mur de 20 pieds de hauteur directement dans la rivière Bécancour derrière l'église Notre-Dame-de-la-Présentation.

Au gré des informations qu'ils recevaient de citoyens, les policiers ont réussi tant bien que mal à le suivre. Ils l'ont finalement repéré dans une véranda de la rue Saint-Henri et ont procédé à son arrestation après une poursuite à pied de plusieurs minutes.

Mercredi 6 août 2008 P.15

National / 15

## Un conseiller municipal accusé de 21 délits sexuels

LA PRESSE CANADIENNE

**SAINT-SIMON-LES-MINES** — Georges-Aimé Poulin, un conseiller municipal de Saint-Simon-les-Mines, dans la région de Chaudière-Appalaches, fait face à 21 chefs d'accusation à caractère sexuel. Les faits qui lui sont reprochés se seraient échelonnés sur une période de plus de 40 ans.

Georges-Aimé Poulin, âgé de 69 ans, fait notamment face à des accusations d'attentat à la pudeur, d'incitation à des contacts sexuels et d'agression sexuelle. Les crimes se seraient produits entre 1967 et 2007. Le conseiller municipal aurait sévi sur un total de neuf victimes. L'une d'elles, âgée de 32 ans, soutient qu'elle a été agressée par l'accusé lorsqu'elle n'avait que sept ans.

# Un garagiste inculpé pour des sévices sexuels sur des prostituées

ARC-ANDRÉ PELCHAT

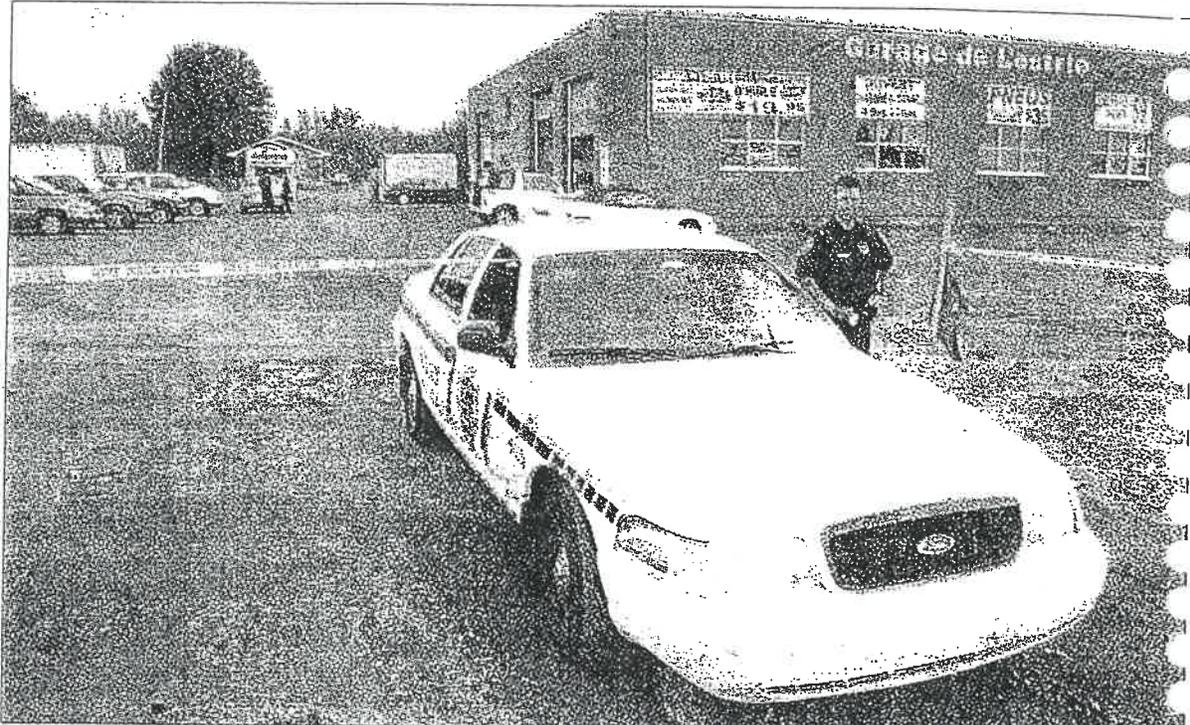
GRANBY — Des actes bien loin de la mécanique ont été commis au-dessus du toit au Garage de l'Estrée, 1145 Principale à Granby. Son propriétaire, Marco Chevalier, serait livré à de sordides sévices sexuels sur au moins trois prostituées.

«L'individu, un Granbyen de 45 ans, recrutait des dames sur le trottoir de la rue Sainte-Catherine Est à Montréal, en leur offrant de la cocaïne, a expliqué le sergent Ronald McInnis, porte-parole de la Sûreté du Québec à Montérégie. Il les amenait au garage puis dans son loft au sixième étage où il leur faisait offrir divers sévices sexuels très répétés. Il allait ensuite ramener ses victimes dans le coin de Saint-Charles-sur-le-Richelieu, où il les abandonnait sur des routes isolées, au beau milieu de la nuit.»

«Selon l'agent McInnis, l'homme payait ses victimes, puis leur rendait l'argent au moment de l'abandonner. Au moins une femme aurait été battue au moment d'être larguée.

Pour l'instant, on parle de six victimes connues, mais il pourrait y en avoir plus, poursuit le porte-parole. Les événements impliquent tous des femmes de Montréal. Ils se sont déroulés le 12 avril, 12 mai et 24 mai derniers. Seule la victime du 24 mai a porté plainte, mais comme la victime du 12 avril a été frappée au visage, on a assez de preuves pour porter des accusations sans plainte.»

«Chevalier traîne derrière lui un lourd passé. Depuis 1995, il a été coupable notamment dans



C'est au Garage de l'Estrée, situé au 1145 rue Principale à Granby, que le copropriétaire Marco Chevalier aurait commis ses bassesses.

des affaires de prêts à des taux illégaux, de fraudes, de voies de fait et de harcèlement.

Cette fois-ci, il fera face à huit chefs d'accusation pour agression sexuelle, séquestration, vol qualifié, menace de mort, voies de fait et trafic de cocaïne. «D'autres accusations seront probablement déposées contre lui demain (aujourd'hui), lors de sa comparution au palais de justice de Saint-Hyacinthe», ajoute l'agent McInnis. En fin de journée, les agents de la SQ s'affairaient toujours à ratisser le garage, dans l'espoir d'y trouver d'autres preuves.

## Le père ignorait tout

Raymond Chevalier, le père et associé du prévenu, s'en allait lui rendre visite lorsque *La Voix de l'Est* l'a informé des accusations qui pèsent contre lui. Le Granbyen a dit tout ignorer des agissements de son fils. «Il ne m'a jamais rien parlé de louche, dit-il. Il cachait toutes ses affaires. Des fois, il me téléphonait vers 21 h et il me disait qu'il allait prendre une course sur la main. Mais c'était compréhensible, puisqu'il vivait dans le garage.»

«Je ne savais pas ce qu'il faisait, mais là je viens de l'apprendre en court! On n'en est jamais

venus à bout», se désole-t-il en mentionnant n'avoir jamais eu le contrôle sur son fils. «Encore une fois, il a agi à sa tête de gars de 38 ans.»

Questionné sur le passé de son fils, l'homme a dit tout ignorer de ses démêlés avec la justice.

«Il est comme tous les jeunes. Il avait peut-être des tickets de vitesse ou de cellulaires impayés, mais pas plus que ça...»

«Ça me choque et ça me rend nerveux, ajoute-t-il. Surtout qu'il faut que je rouvre le garage demain matin (ce matin) et que je n'ai jamais fait ça. Je suis inquiet en calvette...» (*La Voix de l'Est*)

30 juillet 2008 D2

## ACCUSÉ D'ACTION INDÉCENTE

# Un enseignant obtient son pardon

YANICK POISSON  
YPOISSON@LATRIBUNE.QC.CA

**VICTORIAVILLE** — Accusé d'action indécente en février dernier, un enseignant en éducation physique a finalement obtenu la clémenche du juge Jacques Trudel. Rony Gagnon pourra vraisemblablement reprendre son emploi à la Commission scolaire des Bois-Francis, cet automne, après six mois de congé forcé.

«Puisqu'un enseignant ne peut pas avoir de casier judiciaire, il devait absolument obtenir une absolution pour garder son emploi. Il a travaillé pas mal fort et le juge a accepté de lui donner une chance», a af-

firmé l'avocate M. Gagnon, Me Guy Boisvert.

Il a cependant été impossible de parler à un porte-parole de la Commission scolaire des Bois-Francis à ce sujet, hier.

Le magistrat a motivé sa décision par la faible gravité des gestes posés et l'improbabilité de récidive. Il semble en effet que l'accusé traversait une période difficile lorsqu'il a commis ces gestes, et qu'il a suivi une thérapie depuis. Il a même reçu un diagnostic favorable de la part du sexologue Rock Bouchard.

Le juge Trudel a d'ailleurs indiqué dans son jugement que le comportement de l'enseignant n'en était pas un de déviance

sexuelle et qu'il pouvait être relié à un conflit d'ordre conjugal.

Le procureur de la Couronne dans cette affaire, Me Hugo Breton, a dit accepter la décision du juge, même s'il plaidait de son côté une période de probation avec suivi, ce qui aurait automatiquement provoqué la perte de l'emploi de l'accusé. Il a indiqué qu'il craignait que l'homme soit enclin à la récidive.

### A trois reprises

Rony Gagnon, âgé de 40 ans, a été accusé formellement le 7 février dernier, relativement à trois épisodes où il a procédé à une séance de masturbation dans des endroits publics. Ces

agissements se sont produits entre novembre 2007 et février 2008. Chaque fois, l'accusé se trouvait à l'intérieur de son automobile.

Lors de l'un de ces événements, l'enseignant a été surpris par une adolescente de 16 ans alors qu'il se trouvait à proximité de l'école Saint-David à Victoriaville. Alertée par des cris de jouissance, elle s'est approchée du véhicule et c'est alors qu'elle a constaté que l'homme était en pleine action.

M. Gagnon n'a jamais nié les faits. Il a plaidé coupable aux accusations portées contre lui, prétextant des difficultés conjugales.

# Des centaines de pédophiles pardonnés

ARIANE LACOURSIÈRE

**MONTREAL** — Au cours des huit dernières années, plus de 135 000 criminels ont obtenu un pardon au Canada. De ce nombre, 883 pédophiles ont réussi à se faire pardonner des crimes allant du contact sexuel à l'inceste. Une situation intolérable, selon l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues du Québec (AFPAD).

«Une fois qu'un criminel obtient un pardon, il est plus difficile de retracer son dossier criminel. Ça permet à des individus parfois dangereux de s'infiltrer dans le système», dénonce le fondateur de l'AFPAD, Pierre-Hugues Boisvenu.

Ainsi, de septembre 2000 à juillet 2008, 136 357 Canadiens ont obtenu un pardon. Seulement 1294 criminels ont vu leur demande refusée. Chez les pédophiles, 883 individus ont reçu leur pardon contre 15 refus, révèlent des documents obtenus en vertu de la loi sur l'accès à l'information.

Le gouvernement canadien est-il trop clément? «C'est très inquiétant. Ça veut dire qu'un bon nombre de criminels peuvent maintenant vivre comme si de rien n'était», affirme M. Boisvenu.

La Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) refuse d'être aussi alarmiste. Lorsqu'on examine les chiffres, seulement 0,2 % de pédophiles et 3,6 % des criminels récidivent après avoir reçu



ARCHIVES LA TRIBUNE

**Pierre-Hugues Boisvenu**

## Comment sont-ils pardonnés?

Pour obtenir un pardon, les criminels doivent avoir purgé la totalité de leur peine et avoir présenté une conduite exemplaire dans les cinq années suivant la fin de leur sentence. «Ceux qui demandent un pardon sont généralement assagis. La procédure coûte 150 \$ et prend du temps.

Les gens qui n'ont pas un dossier exemplaire ne font pas de demande», affirme la porte-parole de la CNLC, Carole Ménard.

En obtenant un pardon, les criminels s'assurent que leur dossier est effacé de la banque de données criminelles nationales.

sont pas effacés complètement. Ils sont conservés ailleurs», assure Mme Ménard.

Les criminels ayant obtenu un pardon peuvent voyager plus facilement et ont davantage de chances de trouver un emploi. «Mais quand on lui demande s'il a eu des antécédents judiciaires, le criminel pardonné doit dire la vérité», affirme M. Bernheim. Toutefois, rares sont les employeurs qui posent cette question telle quelle. Mme Ménard reconnaît que la plupart des employeurs posent plutôt la question suivante «Avez-vous déjà eu des démêlés avec la justice pour lesquels vous n'avez pas obtenu de pardon?» Les criminels qui ont obtenu un pardon peuvent donc passer à travers les mailles du filet.

Dans une enquête réalisée en 2000, la revue *Sélection du Reader's Digest* a démontré que les écoles prennent très peu de mesures pour prévenir l'embauche de criminels, particulièrement de pédophiles. Seules trois provinces l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Manitoba vérifient les casiers judiciaires des candidats avant de leur décerner un permis d'enseigner. Et dans le cas de criminels pardonnés, la recherche de casiers judiciaires est beaucoup plus complexe.

«Les pardons montrent l'attitude du Canada, où on dit que les criminels ont droit à une deuxième et une troisième chance, comme M. Boisvenu. C'est comme si les criminels n'étaient pas responsables de leurs actes.»

# Une autre femme témoinne

17 juillet 2008

P. 8

**VICTORIAVILLE** — Appelée à témoigner, l'une des soeurs aînées de la victime a indiqué avoir subi le même type d'attouchements de la part de Jean-François Provencher, alors qu'elle n'avait que cinq ans.

La femme qui est aujourd'hui âgée de 57 ans a raconté que l'accusé avait utilisé le même subterfuge afin de mettre la main dans sa culotte et lui toucher les parties génitales. Plus chanceuse, elle avait profité de l'arrivée impromptue d'une cousine pour se débarrasser de l'emprise de son agresseur.

«Il m'avait dit qu'il voulait me lire un Tintin. J'ai accepté, car je ne savais pas ce qui m'attendait. Lorsqu'il a mis les pouces dans

ma culotte, j'ai tenté de m'enfuir, mais il me tenait fort», a-t-elle indiqué.

Contrairement à la plaignante, cette dernière n'a jamais plus accepté de s'asseoir sur les cuisses de l'accusé ou de se trouver seule en sa compagnie. Elle n'entrevoyait pas non plus la possibilité de poursuivre à son tour M. Provencher puisqu'il n'avait que 13 ans au moment des faits.

## Inadmissible?

Comme ce nouveau témoignage est considéré comme un «voir dire», qu'il ne vient pas préciser un sujet en litige et qu'il a eu lieu 11 ans plus tôt, l'avocat de la défense, Me Jean-Philippe Anctil, a tenté de rendre invalide le témoi-

gnage de la soeur aînée.

«Les actions posées ne peuvent pas être similaires puisque la première a été posée par un adolescent de 13 ans et les autres, par un homme de 24 à 31 ans. Il y a nécessairement de la distance entre les deux épisodes», a-t-il dit.

La procureure de la Couronne, Me Nathalie Leroux, s'est opposée à cette procédure et le juge Guy Lambert a décidé de prendre le tout en délibéré. Le magistrat rendra sa décision ce matin, alors que se poursuivra le procès de Jean-François Provencher, avec l'audition de l'accusé et d'un autre témoin de la défense.

— Yanick Poisson

# Pierre Defoy pourrait passer le reste de sa vie en prison

RIC ALLARD  
d@lesoleil.com

BEC — Pierre Defoy, l'homme reconnu d'avoir kidnappé un jeune garçon de huit ans mardi à Saint-Romuald et qui a été tenu à peine quarante minutes en détention à Québec, a été accusé d'enlèvement et de séquestration au palais de justice de Québec. Il pourrait croupir en prison pour le reste de ses jours.

Il était assis dans son grand t-shirt blanc, regardant droit devant lui, Defoy, 50 ans, a comparu en courtoisie devant la juge. La mère de l'enfant kidnappé assistait à la comparution pendant que son fils subissait toujours des soins médicaux à l'hôpital.

Le Ministère public s'est opposé à la remise en liberté de l'accusé. «Compte tenu de la gravité (des accusations) et de ce qu'on connaît dans le dossier, il est évident que le Ministère public s'objecte formellement à la remise en liberté de cet individu-là», a expliqué le procureur de la couronne, Valérie Lahaie.

L'acte d'accusation précise qu'il n'y a aucun lien parental familial entre Pierre Defoy et l'enfant.

Pierre Defoy a comparu sous trois chefs d'accusations. Un pour enlèvement, un pour séquestration et un autre plus spécifique pour la détention d'un enfant de moins de 14 ans dans le but d'en priver ses parents.

On peut penser que pour autant, c'est dans les crimes les plus graves au code criminel», a déclaré Valérie Lahaie. Seulement, c'est le chef d'enlèvement, Pierre Defoy, qui est passible d'une peine de prison à perpétuité.

Les autres accusations pourraient être portées contre lui. Par exemple, l'enquête de la police de Québec révèle que le jeune garçon a été agressé sexuellement.

La demande de la défense, par l'âge Hélène Bouillon a recommandé que Defoy dispose d'une «protection particulière en prison. La Couronne a en son côté demandé qu'il soit transféré à l'infirmerie parce que



LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

Pierre Defoy, suspect dans l'enlèvement d'un enfant, a comparu hier à Québec.

des évaluations pourraient être demandées.

Pierre Defoy doit revenir vendredi au palais de justice de Québec pour son enquête sur remise en liberté. Il restera détenu en attendant.

## Poursuite de l'enquête

La Sûreté du Québec a poursuivi son enquête hier pour éclaircir le fil des événements.

Selon les dernières informations dévoilées, le jeune garçon a été retrouvé ligoté dans un grand réservoir de mazout inutilisé d'environ 10 pieds au sous-sol de la copropriété située au 1105 Belvédère, où Pierre Defoy a été arrêté mardi soir.

«Le suspect avait carrément jeté l'enfant à l'intérieur, indique Richard Gagné, de la Sûreté du Québec. Il avait même reboulonné le dessus du couvercle pour empêcher bien sûr la fuite de l'enfant et peut-être nous empêcher de le retracer.»

«Il faut souligner le travail des policiers de Québec qui ont réussi à localiser l'enfant rapidement, souligne pour sa part le sergent Michel Brunet, de la SQ.

L'endroit où était le jeune aurait pu causer sa mort.»

Les experts de la SQ continueront d'inspecter aujourd'hui le réservoir pour amasser des preuves.

Hier avant-midi, les policiers ont également perquisitionné le logement de Pierre Defoy, au 443 rue De L'Église, à Saint-Romuald, à quelques rues du lieu où s'est déroulé le kidnapping. Ils ont notamment saisi du matériel informatique.

## Un homme mystérieux

Pierre Defoy n'avait pas d'antécédents criminels. Et il ne semblait pas connu des policiers de Lévis, a indiqué l'agent Alain Gelly.

L'immeuble où il résidait depuis 2005 est une propriété de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Lévis. Le directeur du service clientèle, Pascale Brulotte, affirme que Defoy était un «locataire sans histoire».

Selon des voisins, Defoy vivait avec ses deux enfants âgés d'une vingtaine d'années. «Il était un peu bizarre, lance Linda Blanchet, qui habite le même im-

meuble. Il ne nous parlait pas, il parlait seulement aux enfants. Et depuis quelques mois, on ne le voyait presque plus.»

Pierre Defoy travaillait depuis environ trois ans comme concierge au 1105 Belvédère où il a été arrêté mardi soir. Sur la boîte vocale de pour l'entretien de l'immeuble, on peut encore entendre sa voix.

Les résidents de la copropriété rencontrés hier par Le Soleil étaient tous surpris des accusations portées contre Pierre Defoy, réputé discret et bon travailleur.

«On ne peut pas supposer une chose semblable, dit Louise Tremblay, 68 ans, résidente de l'immeuble. C'est embêtant. Il était très professionnel, il faisait son boulot. C'est triste.»

Véronique, une jeune femme qui préfère taire son nom de famille, habite aussi un condo dans l'immeuble. Pierre Defoy avait fait des rénovations chez elle. «Là, je stresse. Tu te dis, j'avais confiance en quelqu'un et c'est peut-être un malade!» Dans les prochains jours, elle fera changer sa serrure. (Le Soleil)

17 juillet 2008, P.2

## Agression dans un domicile de Lanaudière: deux jeunes hommes font face à 22 accusations

**JOLIETTE** — Les deux jeunes hommes accusés du violent braquage de domicile survenu dans la nuit de lundi à mardi à Sainte-Émélie-de-l'Énergie, dans Lanaudière, sauront jeudi matin si leur demande de remise en liberté est acceptée ou rejetée.

Yannick Courtois, âgé de 19 ans, et Jean-Philippe Gravel, âgé de 18 ans, tous deux originaires de la petite localité de 1600 habitants, font face à onze chefs d'accusations chacun. La Couronne, qui s'est objectée à leur remise en liberté, les accuse notamment d'agression sexuelle, de menace de mort et de vol qualifié sur une femme de 76 ans.

Les deux accusés ont plaidé non coupables.

Lundi soir, le domicile de la victime avait été investi par deux individus en cagoules qui l'ont agressée sexuellement, lui volant sac à main et bijoux

et s'emparant de sa carte de débit.

Ils se sont ensuite rendus au guichet d'une banque où ils ont été filmés par des caméras de surveillance. Ces images ont rapidement été diffusées par les médias et la Sûreté du Québec a alors reçu plusieurs témoignages désignant les deux jeunes hommes.

«Ils ont été arrêtés lundi soir à 23h à la résidence d'un des

deux suspects. Les enquêteurs discutaient avec les parents du suspect quand il est arrivé sur les lieux avec son complice», a dit à La Presse Benoît Richard, porte-parole de la SQ.

Les deux hommes encourent au moins 14 années d'emprisonnement.

La septuagénnaire est sortie de l'hôpital mardi après-midi et se porte relativement bien.

(La Presse)

MARSHALL 47 JUN 2008 p. 13

MEURTRE DE NANCY MICHAUD À RIVIÈRE-OUELLE

# Proulx accusé d'agression sexuelle et de nécrophilie

MARC LAROUCHE

**RIVIÈRE-DU-LOUP** — C'était le choc hier, la surprise complète lors de la comparution du présumé meurtrier de Nancy Michaud, Francis Proulx, 29 ans, accusé de meurtre avec préméditation. Les nouvelles accusations déposées laissent croire qu'il se serait aussi acharné sur sa présumée victime avant... et après sa mort.

Autant du côté de la défense que du ministère public, les procureurs avaient de la difficulté à prononcer le détail de ce qui n'a été présenté devant le tribunal que comme le nouveau dossier 17246. «Je vous dispense de la lecture des chefs» a dit Me Jean Desjardins au juge Gérald Laforest.

Me Annie Landreville, du ministère public, avait refusé toute demande d'entrevue, ce qui n'est pas son habitude. Elle s'est finalement ravisée pour expliquer la suite des procédures. Répondant aux médias concernant les nouvelles accusations, c'est du bout des lèvres qu'elle a prononcé les

mots: «agression sexuelle et nécrophilie». Personne n'osait plus prononcer un seul mot.

Le chef d'accusation de nécrophilie se lit comme suit: «A commis un outrage, une indécence ou une indignité envers le cadavre ou les restes de Nancy Michaud, en l'agressant sexuellement.» «Ça sort de l'ordinaire je crois», a déclaré un journaliste. «On ne voit pas ça souvent», a eu pour toute réponse Me Desjardins.

Le dictionnaire Larousse décrit la nécrophilie comme «un trouble psychiatrique, caractérisé par des actes commis sur des cadavres». De mémoire, en au moins 20 ans, jamais une accusation de ce genre n'a été portée contre quiconque dans le district judiciaire de Kamouraska. Cette

accusation est passible d'une peine d'emprisonnement maximale de cinq ans.

Proulx, qui faisait déjà face au chef d'accusation le plus grave du code criminel, meurtre prémédité, est apparu dans la salle de comparution du palais de justice de Rivière-du-Loup le regard dur, presque sévère. Il n'a jeté que quelques brefs regards dans la salle. Jamais il n'a regardé sa mère, Lise Hudon, seule, l'air triste, visiblement nerveuse, très éprouvée.

L'accusé reviendra devant le tribunal le 9 juin. Une date pourrait alors être fixée pour la tenue d'une enquête préliminaire. Il est encore trop tôt pour savoir si une évaluation psychiatrique sera demandée. (Le Soleil)



ARCHIVES, LA PRESSE CANADIENNE

Les nouvelles accusations déposées hier contre Francis Proulx laissent croire qu'il se serait acharné sur sa présumée victime avant et après sa mort.

→ Vendredi 30 mai 2008 p. 2

# Un massothérapeute accusé d'agressions sexuelles

**RENÉ-CHARLES QUIRION  
ET CLAUDE PLANTE**

**SHERBROOKE** — Un massothérapeute qui travaillait dans une concession au Centre sportif de l'Université de Sherbrooke a été accusé hier d'agression sexuelle à l'endroit de quatre clientes.

Gaétan Duhamel a comparu devant le juge François Marchand de la Cour du Québec pour répondre aux accusations déposées contre lui.

Les gestes reprochés à l'homme de 51 ans auraient été posés entre 1994 et 2006. Il s'agirait principalement d'attouchements sexuels sur des femmes.

Défendu par M<sup>e</sup> Jean Leblanc,

Gaétan Duhamel a pu retrouver sa liberté moyennant le respect de sévères conditions.

Le massothérapeute travaillait auprès des étudiants, dont certains faisant partie des équipes sportives de l'Université de Sherbrooke.

Selon le Service de police de Sherbrooke, Duhamel aurait profité de ses fonctions pour abuser de ses victimes. Les séances de massothérapie se tenaient au pavillon sportif de l'Université de Sherbrooke, mais aussi à l'extérieur de ces lieux.

Les enquêteurs du SPS ont procédé à l'arrestation de Gaétan Duhamel hier matin vers 9 h. C'est M<sup>e</sup> Hélène Fabi qui a autori-

sé les plaintes dans cette affaire pour le ministère public.

«Nos enquêteurs travaillent sur ce dossier depuis plus d'une année. D'autres accusations concernant d'autres possibles agressions sexuelles pourraient être déposées», mentionne le porte-parole du SPS, Martin Carrier.

Du côté de l'Université de Sherbrooke, c'était la consternation. Le directeur du Service des communications, Serge Cabana, mentionne que Duhamel n'a jamais été à l'emploi de l'institution universitaire.

Toutefois, à titre de «concessionnaire», il y a tenu une clinique de massothérapie sportive durant une quinzaine d'années. Cette association s'est terminée à la fin de l'année 2007.

M. Cabana ne pouvait dire si les gestes reprochés au massothérapeute avaient un lien avec son départ du centre sportif. Gaétan Duhamel aurait pris cette décision parce que les locaux de sa clinique étaient devenus trop pe-  
tits, ajoute-t-il.

Dans une «déclaration officiel-

le», Serge Cabana a témoigné de la consternation qui a suivi sur le campus à la suite de l'annonce de l'arrestation du spécialiste.

«Nous sommes préoccupés par le bien-être de nos étudiants, dit-il. Nous avons pris des mesures pour que tous les contacts des athlètes (avec l'accusé) soient coupés. Nous allons collaborer à l'enquête de la police. Les étudiants qui en sentent le besoin sont invités à consulter. Du personnel est mis à leur disposition», assure M. Cabana.

Selon le porte-parole, des mécanismes existent afin de connaître le passé et le présent des gens qui ont accès ainsi aux étudiants du campus. Toutefois, aucun indice ne pouvait laisser croire à un stratagème permettant au suspect de profiter de sa situation pour commettre de tels crimes, fait-il valoir.

Le SPS invite d'autres personnes qui auraient été victimes de cet individu à communiquer avec eux au 819 821-5555. Gaétan Duhamel sera de retour devant le tribunal le 20 août prochain.

lundi 2 juin 2008 0.31

# Le présumé pédophile Neil comparait

**PAT HEWITT**  
LA PRESSE CANADIENNE

**TORONTO** — Le procès d'un Canadien soupçonné de pédophilie débutera en Thaïlande aujourd'hui.

Christopher Neil, un enseignant de 33 ans originaire de Maple Ridge, en Colombie-Britannique, a été arrêté au nord-est de la Thaïlande en octobre dernier, à la suite d'une chasse à l'homme internationale.

La recherche a débuté lorsque le visage d'un homme a été déchif-

fré dans l'internet par Interpol et des experts en informatique de la police allemande. Des centaines de photographies montraient apparemment l'homme agressant sexuellement des enfants.

Christopher Neil plaide non coupable à des accusations d'agression sexuelle sur un mineur et d'avoir enregistré cette agression sur bande vidéo, d'avoir pris un enfant sans consentement parental et de l'avoir tenu captif contre sa volonté. Il est passible de 20 ans d'emprisonnement.

Matthew Neil a affirmé que son frère sera représenté par un avocat désigné par la Cour.

Le frère de l'accusé se dit toujours irrité par l'aide minime apportée par la Colombie-Britannique à sa famille. Une lettre a été envoyée au procureur général de la province et au ministre de la Justice au mois de mars, mais aucune réponse n'est venue depuis.

Le consulat du Canada en Thaïlande a pour sa part été plus coopératif et les services consulaires ont aidé la famille à

envoyer de l'argent et à communiquer avec Neil.

Matthew Neil a aussi ajouté que son frère se portait bien.

La recherche internationale de Christopher Neil a été lancée en 2004 lorsque près de 200 photos ont été publiées dans l'internet, montrant un homme agressant sexuellement au moins une douzaine de garçons vietnamiens et cambodgiens, dont certains avaient seulement six ans. Les photographies auraient été prises au Vietnam et au Cambodge en 2002 ou 2003, selon Interpol.

# Un Magogois coupable d'avoir violenté ses enfants

SHERBROOKE — Un individu de 27 ans de Magog a reconnu sa culpabilité hier à des accusations de voies de fait armées causant des lésions à ses enfants de même que d'agressions sexuelle sur son ex-conjointe.

Le Magogois a plaidé coupable devant le juge Conrad Chapdelaine de la Cour du Québec à des voies de faits causées à quatre enfants qu'il avait sous sa charge entre 2004 et 2007. Tous les enfants étaient âgés de moins de sept ans. On ne peut révéler l'identité de l'accusé pour préserver celle des victimes.

L'accusé a reconnu avoir causé des lésions à deux de ses enfants, mais pas de nature à mettre leur vie en danger. Lors de la commission de ces actes, l'accusé a utilisé ce qui se trouvait sous sa main à l'intérieur du domicile du couple.

Il a aussi plaidé coupable à des accusations de voies de faits simples de même qu'à un chef d'agression sexuelle sur son ex-conjointe.

«Nous ne pouvons entrer dans les faits de cette affaire pour l'instant», explique l'avocat de

la défense Me Guy Plourde.

Ce dernier, de même que la procureure de la poursuite Me Hélène Fabi, ont convenu de demander la confection d'un rapport présentiel. L'accusé reviendra devant le tribunal le 29 octobre prochain pour les représentations sur la peine.

Les troublantes accusations ont été portées contre l'homme de 27 ans en octobre dernier. C'est à la suite de la rupture du couple que l'ex-conjointe de l'homme violent aurait confié la sordide affaire à des intervenants sociaux. Une plainte a été portée à la Régie de police Memphrémagog à la suite de ces révélations.

Depuis sa remise en liberté, l'accusé doit respecter de sévères conditions. Il ne peut entrer en contact avec les victimes dans cette affaire, dont ses propres enfants et son ex-conjointe.

L'individu a entrepris une thérapie pour soigner ses problèmes d'agressivité auprès d'un centre spécialisé pour les hommes aux prises avec de tels problèmes.

— René-Charles Quirion

La Tribune - Sherbrooke mercredi 28 mai 2008 p. 4

4

# Un enseignant arrêté pour des crimes sexuels

LA PRESSE CANADIENNE

LONGUEUIL — Le Service de police de l'agglomération de Longueuil a arrêté Denis Morasse, un enseignant de 51 ans, pour des crimes sexuels qui auraient été commis sur cinq jeunes hommes de moins de 14 ans, entre mars et novembre 2007.

2008 P. 21  
Selon la police, l'homme dans la cinquantaine, professeur d'éducation physique dans une école de Longueuil, profitait de l'heure du dîner pour attirer les victimes dans le spa de son domicile, dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil.

Parmi les 11 chefs d'accusation déposés figurent des chefs d'attouchement sexuel, d'agressions sexuelles et d'incitation à des contacts sexuels.

Les policiers n'écartent pas la possibilité qu'il y ait d'autres victimes dans cette affaire.

En plus d'enseigner l'éducation physique, le quinquagénaire était impliqué dans le programme de soccer de l'établissement où il enseignait.

Après sa comparution, l'enseignant a été libéré sous conditions. Il reviendra au palais de justice de Longueuil le 4 juillet, pour son enquête sur le cautionnement.

Samedi 24 mai

18 AVRIL 2008 p. 2

# Québec va créer une ligne 1-800 pour les victimes d'agression sexuelle

JOCELYNE RICHER  
LA PRESSE CANADIENNE

**QUÉBEC** — Les victimes d'agression sexuelle auront accès d'ici un an à une ligne 1-800, grâce à laquelle elles pourront connaître les services d'aide disponibles.

Il est cependant impossible de savoir précisément comment fonctionnera cette ligne téléphonique de référence sans frais, qui donnera l'information, ni si elle sera disponible 24 heures par jour.

Comme c'est le cas pour la plupart des mesures incluses dans le plan d'action 2008-2013 de lutte aux agressions sexuelles, rendu public hier, celle portant sur une

nouvelle ligne 1-800 apparaît comme une intention assez vague dans sa formulation et sans cible précise à atteindre.

Le plan d'action, annoncé par la ministre de la Condition féminine, Christine St-Pierre, contient néanmoins une centaine de mesures visant une dizaine de ministères.

La ministre a annoncé que Québec consacrera 60 millions \$ pour l'ensemble des mesures, réparties sur cinq ans. Mais encore là, la répartition des sommes n'apparaît pas dans le plan d'action.

Il n'y a aucun moyen, donc, de savoir où ira l'argent, ni quand il sera versé.

Bon nombre des mesures du plan d'action étaient déjà en vigueur.

Il y en a un peu pour tout le monde: jeunes filles attirées par les gangs de rue, autochtones, immigrants, handicapés et personnes âgées.

Même les enfants qui fréquentent les garderies seront sensibilisés au sujet, et leurs éducatrices mieux formées pour «promouvoir des rapports égaux».

La ministre a dit qu'elle souhaitait que les éducatrices détectent les signaux laissant croire que des enfants auraient pu être agressés, et passent à l'action, le cas échéant.

En 2006, au Québec, 6003 infractions sexuelles ont été enregistrées par la police. La bonne nouvelle c'est que les victimes ont tendance à dénoncer de plus en plus leur agresseur.

Si on prend le cas du financement des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (le réseau des CALACS), le plan d'action indique l'intention du gouvernement de soutenir le financement des organismes qui viennent en aide aux victimes, mais ne dit pas à quelle hauteur, ou s'il s'engage à accroître les sommes déjà versées.

Le volet le plus concret du plan d'action, qui était déjà connu, est cette campagne de sensibilisation aux agressions sexuelles qui circule déjà depuis un moment à la télé et dans les journaux, et vise à inciter les victimes à briser le silence.

# Huit ans de prison pour un ex-voleur converti

CHRISTIANE DESJARDINS

**MONTRÉAL** — Plutôt que de continuer à violer des femmes, un homme s'est investi corps et âme dans la religion évangélique, en 1975. Trente ans plus tard, c'est en compagnie de deux pasteurs d'une église baptiste qu'il s'est pointé dans un poste de police pour avouer ses vieux crimes et admettre des plus récents.

Pour l'ensemble de son oeuvre criminelle, l'homme âgé de 58 ans a écopé de huit ans de prison jeudi, au palais de justice de Longueuil. S'il a pu refouler ses pulsions sexuelles malsaines, ce père de quatre enfants, qui a travaillé pendant près de 35 ans chez Pratt & Whitney, n'a pas réussi à enrayer sa violence. À la maison, il battait sa femme à coups de poing et a passé près de l'étrangler. Il s'est aussi montré très violent avec une de ses filles. «Au cours des trente dernières années, le recours à la religion lui aurait permis de sublimer l'ensemble de ses pulsions sexuelles déviantes, alors que la rigidité de sa personnalité s'est cristallisée», a retenu le juge Denis Bouchard d'un rapport sur l'accusé.

Le viol et les trois tentatives de

viol que l'accusé a avoués sont survenus entre 1971 et 1974. Compte tenu du temps écoulé, deux des victimes de ces tentatives n'ont pu être retrouvées. Par contre, la belle-soeur de l'accusé a eu la surprise d'apprendre, en 2005, qu'il était l'homme masqué d'un bas nylon qui avait pénétré chez elle par une fenêtre, en pleine nuit, en août 1974, dans le but de la violer. L'homme savait que le mari de sa victime serait absent. En s'éveillant, et en voyant l'intrus, la femme avait crié et demandé l'aide de Dieu. L'homme l'avait touchée au pubis puis s'était enfui après avoir arraché le téléphone du mur. Elle était restée très traumatisée. On imagine qu'elle le fut tout autant en apprenant, 31 ans plus tard, que son agresseur était le mari de sa soeur. En ce qui concerne l'accusé, lors de ses aveux, il a expliqué sa fuite par le fait qu'il avait «gelé» en entendant sa belle-soeur demander l'aide de Dieu.

Une jeune maman de Sainte-Julie n'a toutefois pas eu la chance de voir déguerpir le même agresseur. La nuit du 11 août 1974, vêtu de noir et cagoulé, l'homme avait pénétré chez elle par une fenêtre. Son mari, policier, était alors absent. Vêtu d'un pyjama, la femme regardait un film, pendant que son bébé de 2 mois dormait dans la chambre. L'intrus lui a ligoté les poignets et l'a sommée de ne pas crier, sinon il allait l'étouffer. Il lui a permis d'aller redonner sa tétine au bébé qui pleurait dans la chambre, avant de la violer, en prenant tout son temps.

En 1975, l'homme a avoué à sa femme qu'il avait tenté de violer sa soeur. L'épouse, déjà versée dans la religion évangélique, a alors convaincu monsieur de se convertir. C'est ainsi que, au printemps 1975, il s'est fait baptiser par immersion.

Quelques années plus tard, avec d'autres croyants, il a fondé un groupe biblique où il a oeuvré pendant 14 ans. Par la suite, il est devenu membre d'une église baptiste évangélique mais en a été expulsé en 2006 parce qu'on jugeait sa conduite non conforme à la parole de Dieu.

L'accusé est séparé de sa femme depuis 2004 et fréquente une autre femme. Mentionnons enfin que c'est l'ex-femme qui a fait des confidences à des pasteurs de l'église baptiste au sujet des agissements de son ex-mari. Ceux-ci ont incité monsieur à se dénoncer, ce qu'il a fini par faire, le 23 août 2005. (La Presse)

LA Tribune

20 juin 2008

# Le lave-auto de la famille Boisvenu revient

RENÉ-CHARLES QUIRION

rene.charles.quirion@latribune.qc.ca

sexuel de l'Estrie (CALACS).

**SHERBROOKE** — Le lave-auto de la famille Boisvenu est de retour pour une sixième année.

Demain et dimanche, une équipe de bénévoles se chargent des voitures de ceux qui souhaitent apporter leur contribution à la prévention des drogues du viol par le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère

**« Nous attendons les gens dans un climat de fête. »**

« Nous attendons les gens dans un climat de fête. C'est la façon pour plusieurs personnes de s'impliquer dans cette cause

importante), explique le président de l'association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD) et père de Julie et Isabelle Boisvenu, Pierre-Hugues Boisvenu.

Ce lave-auto, c'est le bébé d'Isabelle Boisvenu qui l'avait mis sur pied à la suite du décès de sa soeur Julie. Jasmine Noël a pris la relève par la suite de l'organisation.

Dès l'an prochain, cette activité annuelle deviendra le lave-auto Boisvenu-Bolduc, pour commémorer le décès tragique des deux jeunes femmes de Sherbrooke par des récitrivises, Isabelle Bolduc a été assassinée en 1996, alors que le même destin tragique a frappé Julie Boisvenu en 2002.

Cette activité permet d'amasser plus de 5000 \$ à chaque année.

LA Tribune  
19 juin 2008

# Les caméras de surveillance vont enregistrer en tout temps

**RENÉ-CHARLES QUIRION**  
rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

**SHERBROOKE** — Les caméras de surveillance au centre-ville de Sherbrooke vont définitivement enregistrer en tout temps et un préposé les scrutera de façon continue en période estivale.

À la lumière des résultats du projet-pilote réalisé depuis trois ans, le comité de sécurité publique de la Ville de Sherbrooke a entériné le choix de poursuivre le projet comme activité de prévention.

Le président du comité de sécurité publique à la Ville de Sherbrooke Serge Paquin mentionne que des rapports sont acheminés régulièrement à la Commission d'accès à l'information. La CAI doit déterminer si ce projet ré-

pond à ses normes en matière d'enregistrement. Les images captées par 16 caméras sont surveillées en continu, et celles tournées par sept de ces caméras sont enregistrées puis conservées pendant une semaine.

«La commission n'a jamais soulevé de problème relativement à ce projet-pilote. Nous avons suivi leurs directives d'encadrement et ils ne nous ont jamais livré leurs commentaires», explique Serge Paquin.

L'instigateur de cette lutte pour l'enregistrement du contenu des caméras de surveillance au centre-ville de Sherbrooke, Pierre-Hugues Boisvenu, se réjouit de cette décision des élus sherbrookoïses.

«C'est une victoire pour les citoyens. Les gens étaient en faveur de cette mesure, alors nous n'avons été que leur porte-parole», explique M. Boisvenu.

Ce dernier avait entrepris cette lutte à la suite de l'enlèvement et la séquestration de sa fille sous l'œil d'une caméra de surveillance au centre-ville de Sherbrooke. Julie Boisvenu avait été agressée sexuellement,

puis assassinée par Hugo Bernier à la suite de cet événement en juin 2002.

«Cette mesure répond à un besoin de sécurité de la population. Nous n'avons reçu aucune plainte que l'enregistrement des caméras était une intrusion dans la vie privée des citoyens. Nous croyons que cet outil peut être très utile en termes de sécurité publique», estime Serge Paquin.

La surveillance s'ajoute à celle réalisée par les préposés au 9-1-1. En 2007, la préposée, qui effectue 33 heures de surveillance a transmis 123 demandes d'intervention, dont 21 qui ont résulté en une arrestation.

Ce sont les caméras situées dans la rue Wellington Sud à l'intersection de la ruelle Therrien qui ont fait l'objet du plus grand nombre de demandes d'intervention.

L'enregistrement en continu a permis la consultation d'images dans neuf dossiers.

Ce sont les troubles et comportements suspects qui ont été signalés le plus souvent par la préposée.

## Mon clin d'œil

**STÉPHANE LAPORTE**

Pauline Marois aurait adopté la voiture électrique pour se véhiculer... dans sa demeure.